

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 19 août 2014 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : Messieurs Guillaume Tremblay, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Gabriel Michaud, Don Monahan, Stéphane Berthe, Clermont Lévesque, Réal Leclerc, Paul Asselin et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, Anouk Racette, directrice du transport collectif et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9526-08-14 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9527-08-14 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2014
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2014
6. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
7. Rapport du comité de transport
8. Rapport de comité d'aménagement
9. Démission d'une employée occupant un poste temporaire de préposée au transport adapté
10. Engagement temporaire d'une préposée au transport adapté
11. Autorisation de signature – Addenda numéro 3 du contrat de transport adapté entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec
12. Achat d'autocollants pour identification des arrêts aux panneaux de quai eu vue du rabattement au train
13. Demande au CRT Lanaudière – Achat de filage pour l'installation de boîtes de perception dans six (6) véhicules de type « *Midibus* » et achat de mobilier urbain pour abribus

14. Demande au CRT Lanaudière - Signature du *Programme d'Entretien et Support des Logiciels et Matériels sur Site* (PELMS)
15. Demande à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) - Agrandissement de Radisson
16. Demande à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) – Projet de desserte dans l'axe Est-Ouest
17. Impression de billets de correspondances pour le service de transport
18. Résolution afin de modifier l'horaire du circuit numéro 25B
19. Destruction d'abribus
20. Site internet Urbis – Achat d'une banque d'heures
21. Comptages sur les quais pour les circuits externes - Engagement de personnel
22. Campagne médiatique – Achat de matériel promotionnel
23. Autorisation de signature – Addenda numéro 2 au contrat de service de transport entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec
24. Autorisation de signature –Entente entre la MRC Les Moulins et la compagnie 2547-4123 Québec inc. pour l'installation d'un abribus sur la rue Laurier au nord de la rue Chartrand
25. Achat de quinze (15) panneaux de type « Infobus »
26. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière - Acquisition de 100 licences d'accès client pour serveur
27. Autorisation de paiement aux Régimes de retraite des employés RAIM et MRC Les Moulins - Honoraires professionnels de la firme Aon Hewitt pour des travaux liés à l'administration du régime de retraite
28. Adoption du règlement numéro 134-2 amendant le règlement numéro 134 relatif à la mise en place d'un régime de retraite pour les employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés des clauses d'indexation du régime
29. Amendement à la résolution numéro 7681-12-10 relativement à la déclaration de la réalisation complète de l'objet du règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins
30. Achat et installation d'un serveur pour les bureaux administratifs de la MRC Les Moulins
31. Achat de mobilier
32. Achat d'équipements de projection pour les salles de réunion de la MRC Les Moulins
33. Mandat pour l'entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins
34. Publication du magazine « Reflet économique »

35. Autorisation de signature – Plan de visibilité impliquant les villes de Terrebonne et Mascouche dans le cadre du démarrage du Centre Expo Terrebonne
36. Autorisation de signature – Avenant à l’entente de gestion entre le ministre de l’Économie, de l’Innovation et des Exportations et la MRC Les Moulins concernant le financement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) / Réduction de 10%
37. Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Financement du fonctionnement des centres locaux de développement (CLD)
38. Appui à la Ville de Terrebonne et à la MRC Thérèse-De Blainville – Retrait du financement fédéral dans le développement et le maintien en bon état des logements communautaires
39. Désignation des membres au conseil d’administration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) – Amendement à la résolution numéro 9455-05-14
40. Nomination d’un représentant de la MRC Les Moulins au Comité régional de concertation en immigration Lanaudière
41. Colloque d’automne de l’Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 10, 11 et 12 septembre 2014
42. Colloque de l’Association des Aménagistes régionaux du Québec (AARQ) les 8, 9 et 10 octobre 2014
43. Congrès 2014 de l’Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) les 24, 25 et 26 septembre 2014
44. Acceptation de la proposition de l’entreprise K2 Geospatial inc. pour le support et la maintenance de la licence JMap
45. Autorisation à la firme Beaudoin Hurens de faire des démarches auprès des ministères et organismes concernés afin d’obtenir toutes les autorisations et tous les certificats requis dans le cadre du mandat relatif aux travaux de dragage et de reprofilage du cours d’eau Lapointe
46. Autorisation de paiement au ministre des Finances pour l’analyse de la demande d’autorisation et de certificat d’autorisation du MDDELCC dans le cadre des travaux de dragage et de reprofilage du cours d’eau Lapointe
47. Adoption d’une résolution pour fixer la date, l’heure et le lieu de l’assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33R-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier certaines dispositions et délimitations des secteurs à développement champêtre de l’aire d’affectation périurbaine »
48. Mandat à la firme Cima+ pour des travaux d’arpentage complémentaires dans le cadre des travaux d’entretien du cours d’eau Roch-Juteau et un de ses affluents
49. Mandat laboratoire - Suivi du contrôle des matériaux dans le cadre des travaux d’entretien du cours d’eau Roch-Juteau et un de ses affluents
50. Autorisation de paiement à la firme Beaudoin, Hurens – Honoraires professionnels pour les relevés de terrain, les plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre des travaux d’entretien d’un tronçon du cours d’eau Lapointe

51. Autorisation de paiement à la firme Beaudoin, Hurens – Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux d’entretien du cours d’eau Le Grand Ruisseau
52. Autorisation de paiement à l’entreprise Terrassement Limoges & Fils inc. – Travaux de dragage d’un tronçon de cours d’eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation (certificat de paiement #2)
53. Autorisation de paiement à l’entreprise Alide Bergeron & Fils - Travaux de stabilisation des berges d’un tronçon de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne (certificat de paiement #6 « Final »)
54. Appui à L’Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) - Projet « ARRA » (Accès aux Ressources pour le Respect des personnes Aînées)
55. Programme de partenariat annuel 2014-2015 avec la Chambre de commerce et d’industrie Les Moulins
56. Colloque « Les Entretiens Jacques Cartier 2014 » les 6 et 7 octobre 2014 à Montréal
57. Colloque annuel de l’Association du transport urbain du Québec (ATUQ) les 8, 9 et 10 octobre 2014 à Boucherville
58. Autres sujets
59. Période de questions
60. Clôture de la séance

9528-08-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2014

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2014 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9529-08-14 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 1 600 309,08\$ pour le mois d’août 2014, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l’article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer août 2014* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-106 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 17 788,30\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

#### Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2014

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

9530-08-14

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2014, pour un montant de 2 241 796,89\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – juin 2014* »).

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2014, pour un montant de 1 992 341,62\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – juillet 2014* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-107 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 30 250,11\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9531-08-14 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Juillet et Août 2014* »).

ADOPTÉ

9532-08-14 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 19 août 2014 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9533-08-14 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 19 août 2014 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9534-08-14 Démission d'une employée occupant un poste temporaire de préposée au transport adapté

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Chantal Poirier du poste temporaire de préposée au transport adapté prenant effet le 27 juin 2014 à midi ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est acceptée la démission de madame Chantal Poirier du poste temporaire de préposée au transport adapté prenant effet le 27 juin 2014 à midi.

QUE les membres du conseil remercient madame Chantal Poirier et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉ

9535-08-14 Engagement temporaire d'une préposée au transport adapté

CONSIDÉRANT la démission de madame Chantal Poirier du poste temporaire de préposée au transport adapté, le 27 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a engagé temporairement madame Luce Boisvert à titre de préposée au transport adapté, laquelle est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil ratifie l'engagement temporaire de madame Luce Boisvert, à titre de préposée au transport adapté, laquelle est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2014 à raison de 34 heures par semaine et ce, jusqu'au 9 mars 2015. La rémunération sera établie conformément à la classe 4, débutant à l'échelon 1.

ADOPTÉ

9536-08-14 Autorisation de signature – Addenda numéro 3 du contrat de transport adapté entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le contrat de transport adapté entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec afin d'offrir à la clientèle un service d'autobus de marque « *Crestline* » à plancher bas et afin de prolonger d'un an, la durée du contrat initial de transport adapté ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Jean-Marc Robitaille, préfet et Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'addenda numéro 3 au contrat de transport adapté entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec.

ADOPTÉ

9537-08-14 Achat d'autocollants pour identification des arrêts aux panneaux de quai en vue du rabattement au train

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat d'autocollants pour l'identification des arrêts aux panneaux de quai en vue du rabattement au train de l'Est ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 23 juillet 2014 de l'entreprise Martech au montant de 1 312,00\$, excluant les taxes, pour l'achat desdits autocollants ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 23 juillet 2014 de l'entreprise Martech, au montant de 1 312,00\$, excluant les taxes, soit et est retenue pour l'achat d'autocollants pour l'identification des arrêts aux panneaux de quai en vue du rabattement au train de l'Est et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 1 312,00\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque la livraison sera effectuée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-108 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 312,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 « *Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9538-08-14 Demande au CRT Lanaudière – Achat de filage pour l'installation de boîtes de perception dans six (6) véhicules de type « *Midibus* » et achat de mobilier urbain

CONSIDÉRANT la résolution numéro 5992-11-06, demandant au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion en transport intelligent pour autobus, incluant l'acquisition de boîtes de perception électroniques intelligentes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter six (6) ensembles de filage pour l'installation de boîtes de perception dans six (6) véhicules de type « *Midibus* »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter du mobilier urbain pour abribus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT de Lanaudière de procéder à l'acquisition de six (6) ensembles de filage pour l'installation de boîtes de perception dans six (6) véhicules de type « *Midibus* » et de procéder à l'achat de mobilier urbain pour abribus, sujet à l'autorisation du versement d'une subvention du ministère des Transports.

ADOPTÉ

9539-08-14 Demande au CRT Lanaudière - Signature du Protocole d'entente – Programme d'Entretien et Support des Logiciels et Matériel sur Site (PELMS)

CONSIDÉRANT le protocole d'entente *Programme d'Entretien et Support des Logiciels et Matériel sur Site (PELMS)*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport à l'effet qu'il y a lieu de demander au CRT Lanaudière de signer le protocole d'entente susmentionné;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT Lanaudière et à la directrice générale du CRT Lanaudière de signer, pour et au nom du CRT Lanaudière, le protocole d'entente *Programme d'Entretien et Support des Logiciels et Matériel sur Site (PELMS)*.

ADOPTÉ

Demande à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) - Agrandissement de Radisson

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est responsable de la planification et de l'exploitation du transport collectif sur son territoire et de la liaison entre son territoire et des points d'intérêt externe ;

9540-08-14

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins exploite deux (2) lignes externes qui terminent leur parcours au terminus Radisson ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins partage son quai avec une autre autorité organisatrice de transport ;

CONSIDÉRANT QUE les déplacements vers Radisson sont en forte augmentation, et ce, indépendamment de l'arrivée imminente de la ligne de train de Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE l'AMT est propriétaire du terminus de Radisson ;

CONSIDÉRANT QUE l'AMT a, entre autre, comme mission, de soutenir et de développer le transport collectif ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à l'AMT de procéder à un réaménagement ou à un agrandissement du terminus Radisson afin de répondre aux besoins de nos usagers.

ADOPTÉ

9541-08-14

Demande à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) – Projet de desserte dans l'axe Est-Ouest

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est responsable de la planification et de l'exploitation du transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les déplacements pendulaires sur l'axe Est-Ouest sont de plus en plus fréquents sur la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la MRC Les Moulins demandent la mise en place d'un service rapide et efficace entre Saint-Eustache et Repentigny;

CONSIDÉRANT QUE le CIT Laurentides et le Réseau de transport collectif régional de la MRC de L'Assomption (RTCR) souhaitent la mise en place d'un service pendulaire sur l'axe Est-Ouest;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du premier projet d'intégration régionale pour la rive nord;

CONSIDÉRANT QUE l'AMT a déjà travaillé avec les trois autorités organisatrice de transport (AOT) en lien avec leur plan de transport respectif et qu'elle est responsable du traitement de l'enquête origine et destination;

CONSIDÉRANT QUE l'AMT a, entre autre, comme mission, de soutenir, développer et coordonner le transport collectif ainsi que d'augmenter l'efficacité des corridors routiers;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;



Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande les services de l'AMT pour produire l'étude du meilleur scénario à déployer pour la mise en place d'une nouvelle ligne d'autobus régionale.

ADOPTÉ

9542-08-14 Impression de billets de correspondances pour le service de transport

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de billets de correspondance pour le service de transport;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 5 août 2014 de l'entreprise Votre imprimeur pour l'impression de 100 000 billets de correspondance pour le service de transport pour un montant de 925,00\$; excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'entreprise *Votre imprimeur* pour l'impression de 100 000 billets de correspondance pour le service de transport, au montant de 925,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque la livraison sera effectuée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-109 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 925,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 « *Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9543-08-14 Résolution afin de modifier l'horaire du circuit numéro 25b

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire du circuit numéro 25b soit et est modifié comme suit, et ce, dès que possible en raison des travaux :

CIRCUIT 25b		25b	25b	Lundi au Vendredi				25b	25b
	DÉP.	18:52	19:52	20:52	21:52	22:52	23:52	00:52	
TERMINUS TERREBONNE		18:52	19:52	20:52	21:52	22:52	23:52	00:52	
25 / ÎLE ST-JEAN		18:53	19:53	20:53	21:53	22:53	23:53	00:53	
LAVAL									
AV. ROSE-DE-LIMA / BOUL. DE LA CONCORDE EST		19:04	20:04	21:04	22:04	23:04	00:04	01:04	
MONTRÉAL NORD									
GARON / AMOS		19:10	20:10	21:10	22:10	23:10	00:10	01:10	
LAVAL									
BOUL. DE LA CONCORDE EST / BOUL. VANIER		19:14	20:14	21:14	22:14	23:14	00:14	01:14	
TERREBONNE									
25 / ÎLE ST-JEAN		19:22	20:22	21:22	22:22	23:22	00:22	01:22	
TERMINUS TERREBONNE	ARR.	19:26	20:26	21:26	22:26	23:26	00:26	01:26	

CIRCUIT 25b	SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS																		samedi
	25b	25b	25b	25b	25b	25b	25b	25b	25b	25b	25b	25b	25b	25b	25b	25b	25b	25b	
TERMINUS TERREBONNE DÉP.	06:52	07:52	08:52	09:52	10:52	11:52	12:52	13:52	14:52	15:52	16:52	17:52	18:52	19:52	20:52	21:52	22:52	23:52	00:52
25 / ÎLE ST-JEAN	06:53	07:53	08:53	09:53	10:53	11:53	12:53	13:53	14:53	15:53	16:53	17:53	18:53	19:53	20:53	21:53	22:53	23:53	00:53
ROSE-DE-LIMA	07:04	08:04	09:04	10:04	11:04	12:04	13:04	14:04	15:04	16:04	17:04	18:04	19:04	20:04	21:04	22:04	23:04	00:04	01:04
DE LA CONCORDE EST																			
GARON / AMOS	07:10	08:10	09:10	10:10	11:10	12:10	13:10	14:10	15:10	16:10	17:11	18:11	19:11	20:11	21:11	22:11	23:11	00:10	01:10
DE LA CONCORDE EST	07:14	08:14	09:14	10:14	11:14	12:14	13:14	14:14	15:14	16:14	17:13	18:13	19:13	20:13	21:13	22:13	23:13	00:14	01:14
/VANIER																			
25 / ÎLE ST-JEAN	07:22	08:22	09:22	10:22	11:22	12:22	13:22	14:22	15:22	16:22	17:25	18:25	19:25	20:25	21:25	22:25	23:25	00:22	01:22
TERMINUS TERREBONNE ARR.	07:28	08:28	09:28	10:28	11:28	12:28	13:28	14:28	15:28	16:28	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	00:28	01:28

ADOPTÉ

9544-08-14 Destruction d'abribus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'enlever quatre (4) abribus à l'angle des rues suivantes : Pierre Laporte et St-Charles, Montée Masson et Chartrand, Des Seigneurs et Angora ainsi que Laurier et Chartrand ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Vitrierie Olympique Inc., au montant de 2 560,00\$, excluant les taxes, pour enlever les abribus susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC accepte la proposition de l'entreprise Vitrierie Olympique et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire enlever quatre (4) abribus situés à l'angle des rues mentionnées au préambule de la présente résolution, pour un montant de 2 560,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque les travaux seront complétés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-110 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 560,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-550 « *Entreprise et réparation des abribus* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9545-08-14 Site internet Urbis – Achat d'une banque d'heures

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la MRC en matière d'hébergement de son site internet ont augmenté depuis sa mise en opération ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Pénéga Communication datée du 29 juillet 2014 au montant de 5 250,00\$, excluant les taxes, pour une banque de cinquante (50) heures de développement web ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de Pénéga Communication proposant une banque de cinquante (50) heures de développement web, au montant de 5 250,00\$, excluant les taxes et incluant les services détaillés sur la soumission datée du 29 juillet 2014, laquelle est jointe à la présente résolution pour faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-111 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 250,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9546-08-14 Comptages sur les quais pour les circuits externes – Engagement de personnel

CONSIDÉRANT QUE, il y a lieu de retenir les services de pointeurs pour effectuer des comptages sur les quais pour les circuits externes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit et est autorisé à retenir les services de pointeurs pour environ 300 heures, au tarif horaire de 13,66\$, plus les avantages sociaux, pour effectuer des comptages sur les quais pour les circuits externes, du 14 au 27 septembre 2014.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-112 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 4 098,00\$, plus les avantages sociaux, poste budgétaire 2370-411 « *Études et comptage* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9547-08-14 Campagne médiatique – Achat de matériel promotionnel (Abrogée par résolution #9604-09-14)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de podomètres avec logos dans le cadre de l'opération médiatique prévue à l'automne 2014 ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise A.D. Promotions, datée du 7 août 2014, afin de fournir et livrer 3 000 podomètres avec logos pour un montant de 1,82\$ chacun, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la proposition de l'entreprise A.D. Promotions, datée du 7 août 2014, afin de fournir et livrer 3 000 podomètres avec logos, pour un montant de 1,82\$ chacun, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 5 460,00\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque la livraison sera effectuée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-113 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 460,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 « *Promotion – Transport en commun* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Autorisation de signature – Addenda numéro 2 au contrat de service de transport entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le contrat de service de transport entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec. afin d'offrir à la clientèle un service accessible par autobus intermédiaire de marque « *Midibus* » à plancher bas;

9548-08-14

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Jean-Marc Robitaille, préfet et Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'addenda numéro 2 au contrat de service de transport entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec.

ADOPTÉ

9549-08-14

Autorisation de signature –Entente entre la MRC Les Moulins et la compagnie 2547-4123 Québec inc. pour l'installation d'un abribus sur la rue Laurier au nord de la rue Chartrand

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions intervenues entre la MRC Les Moulins et la compagnie 2547-4123 Québec Inc., cette dernière a accepté que la MRC puisse installer un abribus sur un terrain lui appartenant sur la rue Laurier au nord de la rue Chartrand;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente afin d'établir les modalités de l'utilisation du terrain pour un abribus ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec la compagnie 2547-4123 Québec Inc. pour l'installation d'un abribus sur un terrain lui appartenant sur la rue Laurier au nord de la rue Chartrand.

ADOPTÉ

9550-08-14

Achat de quinze (15) panneaux de type « Infobus »

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de faire l'achat de quinze (15) panneaux de type « Infobus » ;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par l'entreprise CFC 2000 Inc. au montant unitaire de 132,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission présentée par l'entreprise CFC 2000 Inc. pour l'achat de quinze (15) panneaux de type « Infobus », au montant de 1 980,00\$, excluant les taxes et le transport, soit et est acceptée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-114 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 980,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-725 « *Acquisition d'équipements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9551-08-14 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière - Acquisition de 100 licences d'accès client pour serveur

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 9270-01-14, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder à l'acquisition de 100 licences d'accès client pour serveur ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2529 transmise par le CRT Lanaudière au montant de 2 975,45\$, incluant la TVQ ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière la somme de 2 975,45\$, incluant la TVQ, pour l'acquisition de 100 licences d'accès client pour serveur.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-115 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 975,45\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551 «*Entretien boîtes électroniques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9552-08-14 Autorisation de paiement aux Régimes de retraite des employés RAIM et MRC Les Moulins - Honoraires professionnels de la firme Aon Hewitt pour des travaux reliés à l'administration du régime de retraite

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser la caisse des régimes de retraite des employés RAIM et MRC Les Moulins relativement aux honoraires professionnels de la firme Aon Hewitt pour des travaux reliés à l'administration des régimes de retraite ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2014-07 transmise par les Régimes de retraite des employés RAIM et MRC Les Moulins au montant de 19 755,58\$;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer aux Régimes de retraite RAIM – MRC Les Moulins un montant de 19 755,58\$ représentant le montant dû par la MRC Les Moulins relativement aux honoraires professionnels de la firme Aon Hewitt pour des travaux reliés à l'administration du régime de retraite.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-116 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 19 755,58\$, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9553-08-14 Adoption du règlement numéro 134-2 amendant le règlement numéro 134 relatif à la mise en place d'un régime de retraite pour les employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés des clauses d'indexation du régime (Abrogée par résolution #9610-09-14)

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement numéro 134-2 intitulé « *Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif à la mise en place d'un régime de retraite pour les employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés des clauses d'indexation du régime* ». L'objet de ce règlement est d'amender le règlement numéro 134 relatif à la mise en place d'un régime de retraite pour les employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés des clauses d'indexation des régimes afin qu'ils reflètent la volonté exprimée par les parties lors de la négociation relative à la mise en place des régimes à prestations déterminées.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9554-08-14 Amendement à la résolution numéro 7681-12-10 relativement à la déclaration de la réalisation complète de l'objet du règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 7681-12-10, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à fermer le règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC en raison des données suivantes :

a)	L'emprunt autorisé par le ministère est de :	2 438 696,00\$
b)	L'emprunt effectivement réalisé :	2 400 000,00\$
c)	Les dépenses réalisées (final) :	1 609 252,79\$
d)	Le solde disponible décrété :	790 747,21\$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution susmentionnée, les dépenses réalisées étant plutôt de 1 601 027,79\$ et le solde disponible décrété étant plutôt de 798 972,21\$ ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 7681-12-10 de la MRC Les Moulins soit et est amendée afin de modifier les montants suivants :

c)	Les dépenses réalisées (final) :	1 609 252,79\$
d)	Le solde disponible décrété :	790 747,21\$
<b>PAR :</b>		
c)	Les dépenses réalisées (final) :	1 601 027,79\$
d)	Le solde disponible décrété :	798 972,21\$

ADOPTÉ

Achat et installation d'un serveur pour les bureaux administratifs de la MRC Les Moulins

9555-08-14      CONSIDÉRANT les besoins de la MRC pour l'acquisition d'un nouveau serveur ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Informatique Amerix, datée du 23 juillet 2014 au montant de 7 316,30\$, excluant les taxes, pour un serveur incluant les équipements requis et leur installation ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise Informatique Amerix, datée du 23 juillet 2014, au montant de 7 316,30\$, excluant les taxes, pour l'achat d'un serveur incluant les équipements requis et leur installation, soit et est acceptée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture après leur installation.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-117 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 7 316,30\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 « *Acquisition équipement informatique* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9556-08-14      Achat de mobilier

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir du mobilier de bureau ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise OBURO, datée du 21 juillet 2014, au montant de 1 119,56\$, excluant les taxes, la livraison et l'installation, pour l'acquisition d'un mobilier de bureau ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise OBURO, datée du 21 juillet 2014, au montant de 1 119,56\$, excluant les taxes, la livraison et l'installation, pour l'acquisition d'un mobilier de bureau, incluant une chaise, soit et est acceptée, laquelle est jointe à la présente résolution pour faire partie intégrante et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite somme à l'entreprise susmentionnée sur présentation de la facture une fois l'installation terminée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-118 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 119,56\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-726 « *Ameublement de bureau* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9557-08-14      Achat d'équipements de projection pour les salles de réunion de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC pour l'acquisition d'équipements de projection pour les deux salles de réunion de la MRC ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Montréal Soft, datée du 18 mars 2014 au montant total de 5 413,00\$, excluant les taxes, pour l'achat de trois (3) toiles et d'un projecteur ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise Montréal Soft, datée du 18 mars 2014 au montant de 5 413,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'équipement de projection, soit et est acceptée et fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-119 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 413,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 « *Acquisition équipement informatique* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9558-08-14 Mandat pour l'entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des bureaux administratifs de la MRC les Moulins

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Promécanic Service datée du 15 mai 2014 pour l'entretien des équipements de climatisation, de ventilation et de chauffage des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de l'entreprise Promécanic Service soient et sont retenus pour l'entretien des équipements de climatisation, de ventilation et de chauffage des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins pour l'année 2014-2015, au montant de 780,00\$ pour quatre (4) inspections, excluant les taxes, tel qu'indiqué dans la proposition datée du 15 mai 2014 et signée par monsieur Michel Daviault, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-120 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 780,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-522 « *Entretien – Bâtisse* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9559-08-14 Publication du magazine « *Reflét économique* »

CONSIDÉRANT la parution prochaine du magazine Reflet Économique;

CONSIDÉRANT la proposition faite par le journal La Revue;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir pour la MRC Les Moulins, deux (2) pages pour un publi-reportage avec les maires des deux villes dans la prochaine édition du magazine Reflet Économique, publié par le journal La Revue, pour un montant de 2 375,00\$ par page, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-121 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 750,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité - Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



Autorisation de signature – Plan de visibilité impliquant les villes de Terrebonne et Mascouche dans le cadre du démarrage du Centre Expo Les Moulins

9560-08-14

CONSIDÉRANT la volonté des Complexes sportifs Terrebonne à démarrer le Centre Expo Les Moulins ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente proposant une visibilité pour la MRC Les Moulins dans le cadre du démarrage du Centre Expo Les Moulins ;

CONSIDÉRANT que Les Complexes Sportifs Terrebonne ont réalisé une entente avec l'entreprise 3L Expo Média pour la tenue de dix (10) événements sur une période de cinq ans ;

CONSIDÉRANT QUE Les Complexes Sportifs Terrebonne vont acquérir les équipements et les outils de communications nécessaires afin de développer le Centre Expo Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée à la MRC Les Moulins dans le cadre dudit protocole d'entente, est de 50 000,00\$ annuellement, pour une période de cinq (5) ans;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Jean Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et Les Complexe Sportifs Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux Complexes Sportifs Terrebonne la somme de 50 000,00\$ annuellement pour une période de cinq ans en échange d'une visibilité impliquant les villes de Terrebonne et Mascouche dans le cadre du démarrage du Centre Expo Les Moulins, le tout conformément aux termes et modalités du protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et Les Complexes Sportifs Terrebonne.

ADOPTÉ

9561-08-14

Autorisation de signature – Avenant à l'entente de gestion entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et la MRC Les Moulins / Réduction de 10%

CONSIDÉRANT QUE le 25 juillet 2012, le Ministre de l'Économie de l'Innovation et des Exportations (MINISTRE) et la MRC Les Moulins (MRC) ont signé une entente de gestion pour le financement des activités du CLD des Moulins pour la période 2012-2014 ;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que toute modification de cette entente doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties ;

CONSIDÉRANT QUE le budget de dépenses 2014-2015 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations comprend une réduction de 10% du montant des subventions accordées de façon récurrente à certains organismes à des fins de développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE cette réduction vise, entre autres, le soutien aux centres locaux de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le 5 juin 2014, le sous-ministre adjoint aux Services aux entreprises et Affaires territoriales dudit ministère a informé la MRC qu'une compression de 10% s'appliquera à la contribution totale maximale du MINISTRE pour l'exercice financier 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la contribution versée à la MRC pour le financement du CLDE des Moulins ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Avenant à l'entente concernant le financement du CLDE des Moulins.

ADOPTÉ

9562-08-14

Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Financement du fonctionnement des centres locaux de développement (CLD)

CONSIDÉRANT la lettre du sous-ministre adjoint du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations à l'effet d'annoncer la coupure de 10% dans la subvention pour le financement du fonctionnement des centres locaux de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement demande aux CLD d'être le bras économique des régions et de travailler au développement et à la formation de nouveaux entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des nouvelles obligations et exigences du gouvernement afin d'obtenir la subvention ;

CONSIDÉRANT QUE la coupure arrive en milieu d'année alors que les budgets et les engagements financiers sont adoptés ;

CONSIDÉRANT QUE les CLD travaillent avec acharnement à la rationalisation de leurs dépenses ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision affecte l'ensemble des MRC et CLD du Québec ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC Vaudreuil-Soulanges ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC Vaudreuil-Soulanges dans ses démarches auprès du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, monsieur Jacques Daoust, d'informer le ministre de son désaccord avec cette coupure de dix pour cent (10%) de la subvention promise, de demander au ministre de revoir la position du gouvernement pour les prochaines années quant aux montants attribués aux subventions pour les centres locaux de développement (CLD) et de les majorer fortement afin de tenir compte des besoins économiques de la population, d'obtenir les montants attribués aux subventions lors de la préparation des budgets des MRC et CLD, soit à l'automne et de demander au ministre, d'obtenir le résiduel des subventions plus rapidement, soit avant le mois de septembre.

QUE copie de cette résolution soit adressée à la MRC Vaudreuil-Soulanges, au CLD des Moulins, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM), aux députés de Masson, Terrebonne et L'Assomption.

ADOPTÉ

Appui à la Ville de Terrebonne et à la MRC Thérèse-De Blainville – Retrait du financement fédéral dans le développement et le maintien en bon état des logements communautaires

9563-08-14

CONSIDÉRANT QUE les conventions d'exploitation entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et les organismes gestionnaires de logements sociaux prendront fin progressivement à partir de 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral, par le biais de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), a annoncé son intention de retirer progressivement son financement dans les habitations à loyer modique (HLM) entre 2015 et 2032 et que la fin des conventions d'exploitation avec la SHQ et le retrait du financement du gouvernement fédéral dans les HLM risquent d'avoir un impact important sur le développement de projets de logements communautaires et sur le maintien en bon état des immeubles existants pour la plupart construits dans les années 1970 et 1980 ;

CONSIDÉRANT QU'un système de logement stable et sûr qui crée et préserve des emplois et permet d'offrir différents types de logement est essentiel pour attirer de nouveaux travailleurs, répondre aux besoins des jeunes familles et à ceux des aînés et des plus vulnérables de notre société ;

CONSIDÉRANT QUE les logements sociaux manquent cruellement, ce qui pousse bien souvent les plus vulnérables à la rue, alors même que les fonds fédéraux de 1,7 milliard par année dans le logement social sont en voie de disparaître ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de logement seront difficilement comblés sans une planification et des investissements à long terme du gouvernement fédéral même si la SHQ poursuivait sa collaboration avec les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Terrebonne et Mascouche entendent poursuivre le développement de logements communautaires afin de répondre aux besoins pressants des familles, des personnes seules, des aînés et des personnes handicapées à la recherche d'un logement abordable ;

CONSIDÉRANT la transmission de la résolution numéro CE-2014-886-DEC de la Ville de Terrebonne et la résolution numéro 2014-06-092 de la MRC de Thérèse-De Blainville ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la Ville de Terrebonne dans ses démarches entreprises auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin qu'elle sensibilise les municipalités du Grand Montréal sur les conséquences à court, moyen et long terme de la fin des conventions d'exploitation et du retrait du financement fédéral dans le développement le maintien en bon état des logements communautaires et dans la confection d'un mémoire explicatif des coûts récurrents pour les villes de Terrebonne et Mascouche concernant la fin des conventions énumérées dans la résolution CE-2014-886-DEC.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC Thérèse-De Blainville dans sa démarche auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) incitant le gouvernement fédéral à concevoir un plan à long terme pour le logement qui garantisse le maintien des investissements de base, améliore la prévisibilité, protège les citoyens des conséquences de la fin prévue des ententes d'exploitation de logements sociaux de 1,7 milliard de dollars.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), à la Ville de Terrebonne, à la Ville de Mascouche, à la MRC Thérèse-De Blainville, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, à la Table des Préfets et Élus de la couronne Nord, aux députés de Terrebonne, Masson et L'Assomption.

ADOPTÉ

9564-08-14 Désignation des membres au conseil d'administration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) – Amendement à la résolution numéro 9455-05-14

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9455-05-14, le conseil de la MRC Les Moulins a désigné les membres du conseil d'administration du CLDEM dont six (6) élus de la Ville de Terrebonne et deux (2) élus de la Ville de Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9509-06-14, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CLDEM d'amender ses règlements généraux afin de modifier la composition de son conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CLDEM a amendé l'article 4.1 de ses règlements généraux afin de modifier la composition de son conseil d'administration relativement aux délégués municipaux soit dorénavant trois (3) élus de la Ville de Mascouche et cinq (5) élus de la Ville de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 9455-05-14 relativement à la désignation des délégués municipaux du conseil d'administration du CLDEM ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins amende la résolution numéro 9455-05-14 afin de modifier les délégués municipaux au conseil d'administration du CLDEM.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne les membres suivants à titre de délégués municipaux au sein du conseil d'administration du CLDEM:

Sièges #1 à #8

Délégués des municipalités : Guillaume Tremblay, maire, Ville de Mascouche  
Bertrand Lefebvre, conseiller, Ville de Mascouche  
Eugène Jolicoeur, Ville de Mascouche  
Jean-Marc Robitaille, maire, Ville de Terrebonne  
Réal Leclerc, conseiller, Ville de Terrebonne  
Jean-Guy Sénécal, conseiller, Ville de Terrebonne  
Brigitte Villeneuve, conseillère, Ville de Terrebonne  
Claire Messier, conseillère, Ville de Terrebonne

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Clermont Lévesque pour son engagement et son implication au sein du conseil d'administration du CLDEM.

ADOPTÉ

9565-08-14 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Comité régional de concertation en immigration Lanaudière

CONSIDÉRANT la constitution du Comité régional de concertation en immigration Lanaudière (CRCI) dans le cadre de l'entente spécifique mise de l'avant par la CRÉ Lanaudière et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) sièges sont réservés pour le territoire de la MRC Les Moulins sont vacants, soit un siège pour un représentant provenant du milieu municipal et un autre provenant du milieu communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 7018-06-09, avait nommé madame Marie-Claude Lamarche, conseillère à la Ville de Terrebonne, pour représenter le conseil de la MRC Les Moulins au Comité régional de concertation en immigration Lanaudière (CRCI) à titre de représentante municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 7111-09-09 avait nommé monsieur Bartelemy Lokoka, à titre de représentant du milieu communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du comité est de réunir tous les acteurs régionaux qui oeuvrent dans le domaine de l'immigration afin d'échanger et de travailler à la création et la réalisation d'un plan d'action régional;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important de participer aux discussions relatives à l'accueil et l'intégration, au sein de la communauté, des immigrants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a été invitée à déléguer deux (2) représentants ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-François Lévesque, soit et est nommé pour représenter le conseil de la MRC Les Moulins, au Comité régional de concertation en immigration Lanaudière (CRCI) à titre de représentant du milieu municipal.

QUE monsieur Bartelemy Lokoka, soit et est nommé pour représenter le conseil de la MRC Les Moulins, au Comité régional de concertation en immigration Lanaudière (CRCI) à titre de représentant du milieu communautaire.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie madame Marie-Claude Lamarche pour son engagement et son implication au sein du Comité régional de concertation en immigration Lanaudière (CRCI).

ADOPTÉ

9566-08-14 Colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 10, 11 et 12 septembre 2014

CONSIDÉRANT la tenue du colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 10, 11 et 12 septembre 2014 à Shawinigan;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, les 10, 11 et 12 septembre 2014 à Shawinigan. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014- 123 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 420,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 «*Congrès, colloques - Gestion financière*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9567-08-14 Colloque de l'Association des Aménagistes régionaux du Québec (AARQ) les 8, 9 et 10 octobre 2014

CONSIDÉRANT la tenue du colloque annuel de l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) qui aura lieu les 8, 9 et 10 octobre 2014, au Saguenay, Lac-Saint-Jean;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise monsieur Mathieu Gaudette, aménagiste, à assister au colloque annuel de l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec qui aura lieu les 8, 9 et 10 octobre 2014, au Saguenay, Lac-Saint-Jean. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-124 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 395,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-312 «*Aménagement et urbanisme - Congrès, colloque*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9568-08-14 Congrès 2014 de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) les 24, 25 et 26 septembre 2014

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) qui aura lieu les 24, 25 et 26 septembre 2014 à Baie-Saint-Paul;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, soit et est autorisée à assister au congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) qui aura lieu du 24 au 26 septembre 2014, à Baie-Saint-Paul. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ

9569-08-14 Acceptation de la proposition de l'entreprise K2 Geospatial inc. pour le support et la maintenance de la licence JMap

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a, par sa résolution numéro 8326-05-12, procédé à l'achat d'une licence d'utilisation du Logiciel JMap;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 26 juin 2014, de l'entreprise K2 Geospatial pour le support et la maintenance du Logiciel JMap, au montant de 3 121,20\$, incluant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise K2 Geospatial pour le support et la maintenance du logiciel JMap, au montant de 3 121,20\$ incluant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015 et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre ledit montant à l'entreprise susmentionnée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-125 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 121,20\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 « *Acquisition informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9570-08-14 Autorisation à la firme Beaudoin Hurens de faire des démarches auprès des ministères et organismes concernés afin d'obtenir toutes les autorisations et tous les certificats requis dans le cadre du mandat relatif aux travaux de dragage et de reprofilage du cours d'eau Lapointe

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9457-05-14, le conseil de la MRC les Moulins a octroyé un mandat à la firme Beaudoin Hurens et associés relativement à des services professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres du mandat susmentionné font partie de la convention liant les parties et que ceux-ci exigent que la firme mandatée obtienne toutes les autorisations et tous les certificats requis;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la firme Beaudoin Hurens et associés soit et est autorisée à faire toutes les démarches nécessaires auprès des ministères et organismes concernés afin d'obtenir toutes les autorisations et tous les certificats requis dans le cadre du mandat relatif aux travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe, et ce, pour et au nom de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

9571-08-14 Autorisation de paiement au ministre des Finances et de l'Économie pour l'analyse de la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation du MDDELCC dans le cadre des travaux de dragage et de reprofilage du cours d'eau Lapointe

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le gouvernement a confié la compétence aux MRC en matière de gestion de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE des frais de 2 765,00\$ sont imposés pour l'obtention de tout certificat d'autorisation applicable en matière de cours d'eau en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe, un tel certificat est nécessaire;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un chèque au montant de 2 765,00\$ à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-126 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 765,00\$, poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9572-08-14 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33R-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier certaines dispositions et délimitations des secteurs à développement champêtre de l'aire d'affectation périurbaine »

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-33R -1 intitulé « *Règlement n° 97-33R-1 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier certaines dispositions et délimitations des secteurs à développement champêtre de l'aire d'affectation périurbaine* », mardi le 9 septembre 2014 à 18h45, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boul. des Seigneurs, 2<sup>e</sup> étage, Terrebonne.

ADOPTÉ

9573-08-14 Mandat à la firme Cima+ pour des travaux d'arpentage complémentaires dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents

CONSIDÉRANT le mandat d'ingénierie octroyé par la résolution numéro 8865-04-13 à la firme Cima+ en vue des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Cima+ datée du 4 août 2014, au montant de 1 800,00\$, excluant les taxes, pour les relevés complémentaires d'arpentage nécessaires dus à la construction d'un centre commercial et à son branchement de service qui traverse le ruisseau Roch-Juteau ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'ingénieurs Cima+ pour effectuer les relevés complémentaires d'arpentage nécessaires dus à la construction d'un centre commercial et à son branchement de service qui traverse le ruisseau Roch-Juteau, pour un montant de 1 800,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services professionnels datée du 4 août 2014 signée par monsieur Guillaume Bélanger, ingénieur pour la firme Cima+, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-127 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 800,00\$, poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9574-08-14 Mandat laboratoire - Suivi du contrôle des matériaux dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire afin d'assurer un suivi du contrôle des matériaux dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau ;



CONSIDÉRANT l'offre de service professionnels datée du 14 août 2014 au montant de 4 580,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Groupe Qualitas inc. pour assurer un suivi du contrôle des matériaux dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau, le tout pour un montant de 4 580,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services professionnels datée du 14 août 2014 signée par monsieur Steven Nantel, ingénieur.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2014-128 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 580,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9575-08-14 Autorisation de paiement à la firme Beaudoin, Hurens – Honoraires professionnels pour les relevés de terrain, les plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre des travaux d'entretien d'un tronçon du cours d'eau Lapointe

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Beaudoin, Hurens, par la résolution numéro 9457-05-14, pour des services professionnels en ingénierie en vue des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe;

CONSIDÉRANT la facture d'honoraires professionnels numéro 14-8646, au montant de 3 750,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné, et ce, selon l'état d'avancement des travaux au 28 juin 2014;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Beaudoin, Hurens, la somme de 3 750,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels relativement au mandat octroyé par la résolution numéro 9457-05-14 à ladite firme pour des services professionnels en ingénierie et ce, en vue des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-84 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 6457- 05-14.

ADOPTÉ

9576-08-14 Autorisation de paiement à la firme Beaudoin, Hurens – Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Le Grand Ruisseau

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Beaudoin, Hurens, par la résolution numéro 8866-04-13, pour des services professionnels en ingénierie en vue des travaux d'entretien du cours d'eau Le Grand Ruisseau;

CONSIDÉRANT les facture d'honoraires professionnels numéros 14-8396 et 14-8490, aux montants respectifs de 400,00\$ et 200,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Beaudoin, Hurens, la somme de 600,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels relativement au mandat octroyé par la résolution numéro 8866-04-13 à ladite firme pour des services professionnels en ingénierie et ce, en vue des travaux d'entretien du cours d'eau Le Grand Ruisseau.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-101 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 8866-04-13.

ADOPTÉ

9577-08-14

Autorisation de paiement à l'entreprise Terrassement Limoges & Fils inc. – Travaux de dragage d'un tronçon de cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation (certificat de paiement #2)

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 17 juillet 2014 transmise par madame Dominique Lévesque, ingénieure de la firme Beaudoin, Hurens, au montant de 20 114,03\$, incluant les taxes et la retenue de 5%, représentant le certificat de paiement numéro 2 relativement aux travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation effectués par l'entreprise Terrassement Limoges & Fils ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Terrassement Limoges & Fils, la somme de 20 114,03\$, incluant les taxes et la retenue de 5%, représentant le certificat de paiement numéro 2, relativement aux travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 17 juillet 2014 de madame Dominique Lévesque, ingénieure de la firme Beaudoin, Hurens, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9578-08-14

Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils - Travaux de stabilisation des berges d'un tronçon de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne (certificat de paiement #6 « Final »)

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 18 décembre 2013, transmise par monsieur Steve Chaumont, ingénieur de la firme Beaudoin, Hurens, au montant de 5 643,75\$, incluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 6 « Final » relativement aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne effectués par l'entreprise *Alide Bergeron et fils*;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise *Alide Bergeron et fils*, la somme de 5 643,75\$, incluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 6 « Final » relativement aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 18 décembre 2013, de monsieur Steve Chaumont, ingénieur de la firme Beaudoin, Hurens, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », les certificats de disponibilité de crédit ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9579-08-14 Appui au projet « Accès aux ressources pour le respect des personnes âgées (ARRA) – déploiement

CONSIDÉRANT QUE le projet « Accès aux ressources pour le respect des personnes âgées (ARRA) » est un projet visant à venir en aide aux personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC accorde une importance capitale aux actions visant le soutien des aînés;

CONSIDÉRANT QU'une (1) personne âgée sur dix (10) vit sous le seuil de faible revenu et que la pauvreté entraîne une plus grande vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus vivant au sein d'une famille est très importante;

CONSIDÉRANT les retombées positives pour la population des personnes âgées de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE l'AQDR des Moulins, porteur du projet, jouit d'une réputation nationale dans la défense des droits des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet favorise la concertation et la collaboration entre les ressources du milieu et les autres organismes communautaires oeuvrant auprès de la clientèle âgée, favorisant ainsi une plus grande efficacité d'action;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins donne son appui à l'AQDR des Moulins dans leur démarche de demande de subventions 2015-2016 auprès de la CRÉ Lanaudière, et ce, dans le cadre du projet ARRA.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'AQDR des Moulins, à la CRÉ Lanaudière, à la Ville de Terrebonne, à la Ville de Mascouche, à monsieur Mathieu Traversy, député du comté de Terrebonne, à monsieur Mathieu Lemay, député du comté de Masson et à monsieur François Legault, député du comté de L'Assomption.

ADOPTÉ

9580-08-14 Programme de partenariat annuel 2014-2015 avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) a pour mission de réunir des gens d'affaires dynamiques et soucieux de l'ascension économique et sociale de leur communauté, tout en veillant aux intérêts de ses membres, afin d'assurer la prospérité et la pérennité des entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE pour accomplir sa mission, la CCIM doit s'associer avec des partenaires annuels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire contribuer à la mission de la CCIM ;

CONSIDÉRANT l'Entente de partenariat annuel entre la MRC Les Moulins et la CCIM par laquelle la MRC Les Moulins s'engage à payer à la CCIM un montant de 20 000,00\$ en contrepartie de privilèges octroyés par la CCIM, lesquels sont décrits dans ladite entente ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente de partenariat annuel avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) par laquelle la MRC Les Moulins s'engage à payer à la CCIM un montant de 20 000,00\$ en contrepartie de privilèges octroyés par la CCIM, lesquels sont décrits dans ladite entente faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2014-129 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 10 000,00\$, pour l'année 2014, poste budgétaire 2622-976 « *Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9581-08-14 Colloque «Les Entretiens Jacques Cartier 2014», les 6 et 7 octobre 2014 à Montréal

CONSIDÉRANT le Colloque «*Les Entretiens Jacques Cartier 2014*» qui aura lieu les 6 et 7 octobre 2014, au Centre des sciences de Montréal sous le thème «Intégration urbanisme/transport et mobilité : nouveaux projets, nouveaux outils»;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE messieurs Gabriel Michaud, Frédéric Asselin, Réal Leclerc et Daniel Pilon soient et sont autorisés à assister au Colloque «*Les Entretiens Jacques Cartier 2014*» qui aura lieu les 6 et 7 octobre 2014, au Centre des sciences de Montréal sous le thème «*Intégration urbanisme/transport et mobilité : nouveaux projets, nouveaux outils*». Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2014-130 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9582-08-14 Colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) les 8, 9 et 10 octobre 2014 à Boucherville

CONSIDÉRANT QUE le Colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) aura lieu du 8 au 10 octobre 2014, à l'Hôtel Mortagne de Boucherville ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE madame Anouk Racette et monsieur Stéphane Berthe soient et sont autorisés à assister au Colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) qui aura

lieu du 8 au 10 octobre 2014, à l'Hôtel Mortagne de Boucherville. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2014-131 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 790,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Période de questions

Le président de l'UPA est présent puisqu'il croyait qu'il serait question du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) lors de la présente séance.

9583-08-14 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier